



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL SYNDICAL DU VENDREDI 25 MARS 2016

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

**Présents** : Mme DUFFAULT, M.M. CORBIN, NICOLLE, Mme HONDERLIK, M.M. CHEREAU, JEGO, GAULTIER, AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, Mme ROUSSELET, représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.M. OZOG, RODRIGUEZ, RICHETIN représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », M.M. CHIANESE, SIMONET représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M.M. DALICIEUX, MUNOZ, Mme SAGOT, M. CHOLLET, représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais », Mmes ROBBE, FAUCONNET, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, M.M. DENORMANDIE, CHAUVET, DUCHEZEAU représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois ».

**Représentés** : M. VARY représenté par Mme DE SAINT LOUP, Mme MASSON représentée par M. AUTHIER, Mme AUBRY représentée par M. DENORMANDIE.

**Absents** : M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, PATY, CADARIO, LENARDUZZI, DELALANDRE, POUSSEL, DA SILVA, BUZZI, CLERC, LEDOUX, FONTAINE, OLLAR, Mmes FONTENAILLE, KLEIN, GRIERE, M.M. MARTIN, MOISSON, Mmes DUBREUCQ, CHARET, M.M. ALLAIN, BOITEUX.

**Secrétaire de séance** : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président procède à l'appel des délégués et, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte à 19 heures.

**PUIS LE CONSEIL SYNDICAL AINSI CONSTITUE :**

Décide à l'unanimité

↳ D'approuver le **COMPTE DE GESTION** de l'exercice 2015, dressé par Monsieur le Trésorier, et dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de l'exercice 2015.



**Décide à l'unanimité**

↳ D'approuver le **COMPTE ADMINISTRATIF** de l'exercice 2015, arrêté comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

RECETTES	8 107 801,72 €
DÉPENSES	7 413 800,23 €
RÉSULTAT ANNÉE N (excédent)	694 001,49 €
REPORT RÉSULTAT ANNÉE N-1 (excédent)	1 435 033,52 €
<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 129 035,01 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

RECETTES	2 193 299,27 €
DÉPENSES	712 251,64 €
RÉSULTAT ANNÉE N (excédent)	1 481 047,63 €
REPORT RÉSULTAT ANNÉE N-1 (excédent)	3 634 195,13 €
<b>EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 115 242,76 €</b>

<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>7 244 277,77 €</b>
---------------------	-----------------------

Le bilan cumulé des sections d'investissement et de fonctionnement présente, pour l'année 2015, un **excédent global de 7 244 277,77 €**.

**Décide à l'unanimité**

- ↳ D'approuver la convention de reversement des recettes provenant des opérations de tri des déchets pour l'année 2016 ;
- ↳ D'autoriser Monsieur le Président à signer cette même convention au titre du SIRMOTOM, et tout document s'y référant.

**Décide à l'unanimité**

- ↳ D'approuver la convention de collaboration entre le SYTRADEM et le SIRMOTOM ;
- ↳ D'autoriser Monsieur le Président à signer cette même convention et tout document s'y référant.

**Décide à l'unanimité**

- ↳ D'autoriser Monsieur le Président à procéder à l'annulation des régies de recettes concernant les déchetteries, l'opération « Deux poules et un poulailler pour réduire nos déchets », et l'opération « Broyage des déchets verts à domicile ».



### Décide à l'unanimité

↳ D'autoriser Monsieur le Président à :

- I. Créer une régie de recettes multi-services pour encaisser l'ensemble des activités :
  - Attribution de badge supplémentaire pour l'accès aux déchetteries du SIRMOTOM,
  - Contribution demandée dans le cadre de l'opération « Deux poules et un poulailler pour réduire nos déchets »,
  - Contribution demandée dans le cadre de l'opération « Broyage des déchets verts à domicile »,
  - Contribution liée aux demandes de composteurs supplémentaires.
- II. Prendre les arrêtés correspondants à la création de cette régie de recettes ;
- III. Fixer à 1 500 euros, le montant maximal de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver.

### Décide à l'unanimité

- ↳ D'approuver la convention de location du 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment administratif avec le SYTRADEM ;
- ↳ D'autoriser Monsieur le Président à signer cette même convention et tout document s'y référant.

### Prene acte à l'unanimité

- ↳ De l'information relative à la signature des contrats suivants :
- Société SEMS (anciennement BME PROPLETE) - Contrat de nettoyage de la vitrerie intérieure et extérieure du bâtiment
  - Forfait avis de publicité ACHAT PUBLIC.COM
  - Contrat d'entretien des branchements d'eaux usées – Société COVED,
  - Contrat sérénité sauvegarde et contrat d'infogérance – Société JVS MAIRISTEM

-----000OO000-----